

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 septembre 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 15 septembre 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de transmettre par la présente un rapport sur les activités menées par le Conseil de sécurité pendant la présidence du Nigéria, en juillet 2010 (voir annexe). Ce rapport a été établi sous la responsabilité du Nigéria, en consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) U. Joy Ogburn



**Annexe à la lettre datée du 15 septembre 2010 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente du Nigéria auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Évaluation des activités du Conseil de sécurité
pendant la présidence du Nigéria (juillet 2010)**

Introduction

Sous la présidence de l'Ambassadrice U. Joy Ogwu, Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a accompli un vaste programme de travail. Ainsi, pendant le mois de juillet 2010, le Conseil a tenu 12 consultations, 4 réunions d'information, 2 réunions privées et 3 débats publics. Le Conseil a publié trois déclarations du Président et six communiqués de presse et a adopté une résolution sur la prolongation du mandat d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Afrique

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Le Conseil de sécurité a entendu le 13 juillet en séance publique un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Said Djinnit, sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, inspiré du rapport semestriel du Secrétaire général (S/2010/324). Dans son exposé, M. Djinnit a souligné les progrès accomplis en matière de stabilité régionale, dont témoignaient, par exemple, le bon déroulement des élections nationales au Togo et l'endiguement d'une crise constitutionnelle en Guinée. Au cours des consultations qui ont suivi, un certain nombre de questions intersectorielles relatives à la sécurité ont été évoquées, dont le trafic de stupéfiants. Des membres du Conseil ont reconnu que la stabilité dans la sous-région était encore fragile et ont examiné les moyens de renforcer les fonctions du Bureau. L'efficacité du travail de ce dernier a été largement reconnue et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a été encouragé à renforcer sa coopération avec d'autres institutions des Nations Unies.

Libéria

Le 13 juillet le Conseil a entendu un exposé de l'Ambassadeur Ivan Barbalić, Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, en sa qualité de Président du Comité des sanctions créé par la résolution 1521 concernant le Libéria. Rappelant la levée de l'embargo sur les armes visant le Gouvernement du Libéria conformément à la résolution 1903 (2009) du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Barbalić a fait rapport sur les progrès accomplis par le Libéria concernant l'application du Système de certification du Processus de Kimberley, ainsi que les mesures prises pour mieux tirer parti des ressources naturelles au profit de la paix, de la sécurité et du développement. Il a également fait rapport sur l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. Les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations à propos de la non-application du gel des avoirs et de la poursuite du trafic des armes légères et de petit calibre dans la région.

Guinée-Bissau

Le 15 juillet 2010, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), M. Joseph Mutaboba, inspiré du rapport du Secrétaire général (S/2010/335). Le Conseil a également entendu la Présidente de la Commission de maintien de la paix, siégeant en formation Guinée-Bissau, l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, Représentante permanente du Brésil. Enfin, M. Adelino Queta, Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, a fait le point devant le Conseil, sur la situation dans le pays.

Au cours de consultations ultérieures en plénière, les membres du Conseil ont fait part de l'inquiétude que leur inspirait la montée persistante du trafic de stupéfiants ainsi que de la criminalité organisée, qui constituait une menace pour la paix et la sécurité non seulement en Guinée-Bissau, mais dans toute la sous-région. Les membres du Conseil ont insisté pour que le Gouvernement de la Guinée-Bissau mette en œuvre une stratégie nationale de grande ampleur pour la réforme du secteur de la sécurité.

Plusieurs membres ont invité la communauté internationale à continuer à appuyer le renforcement des capacités des systèmes policier et judiciaire de la Guinée-Bissau de façon qu'ils soient à même de faire face à ces problèmes. Ils se sont félicités de l'intention manifestée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de concert avec l'Union européenne et d'autres partenaires, d'étudier les moyens d'appliquer le Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, y compris des options concernant les sanctions applicables aux personnes reconnues comme membres du réseau de trafic de stupéfiants.

Une déclaration de la Présidente a été adoptée le 22 juillet 2010 (S/PRST/2010/15), dans laquelle le Conseil de sécurité prenait note des efforts déployés par le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour assurer la stabilité dans le pays, reconnaissait qu'il incombait aussi à la communauté internationale de prendre des mesures pour prévenir la production, la consommation et le transport de drogues. Soulignant ces points, le Conseil de sécurité invitait les autorités de la Guinée-Bissau à faire tout leur possible pour que les mesures prises pour s'attaquer au trafic de drogues et à la criminalité organisée soient efficaces. Le Conseil s'inquiétait de la situation en matière de sécurité et des menaces de renversement de l'ordre constitutionnel et exhortait toutes les parties prenantes de la Guinée-Bissau à œuvrer en faveur de la réconciliation nationale, du maintien de la stabilité et de l'ordre constitutionnel, de la lutte contre l'impunité et du respect de l'état de droit.

Engageant le Gouvernement de la Guinée-Bissau à libérer immédiatement tous ceux qui avaient été mis en détention à la suite des événements du 1^{er} avril 2010 ou à les traduire en justice, le Conseil a souligné que la mise en place de forces de sécurité professionnelles, responsables et efficaces et le respect de l'état de droit étaient indispensables pour engager une réelle réforme du secteur de la sécurité. En conséquence, il a invité le Gouvernement à créer les conditions propices à une réforme des services de sécurité et a engagé les forces de sécurité, en particulier l'armée, à honorer l'engagement qu'elles avaient pris de se soumettre au contrôle de la société civile. Le Conseil a appelé instamment les autorités civiles et les forces de sécurité à mettre en œuvre dans les délais prévus les programmes relatifs à la réforme du secteur de la sécurité.

Pays fournisseurs de contingents à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Le 19 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une réunion privée avec les pays fournisseurs de contingents militaires et de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Au cours de cette réunion, les membres du Conseil ont échangé des vues avec M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, le lieutenant-général Chikadibia Obiakor, Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, M. Ata Yenigun, de la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix, M. Emil Petrunov, du Département de l'appui aux missions, et des représentants des pays fournisseurs de contingents militaires et de police.

Rapport sur la résolution 1907 (2009)

Le 20 juillet, après avoir entendu un exposé de M. B. Lynn Pascoe, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, sur le rapport du Secrétaire général sur l'Érythrée et ses différends avec Djibouti, le Conseil a tenu des consultations plénières au cours desquelles le Président du Comité établi en vertu de la résolution 751/1907, l'Ambassadeur Claude Heller du Mexique, a informé le Conseil des activités de ce comité. Le Président du Conseil de sécurité a lu à haute voix un communiqué de presse notant que les mesures indiquées au paragraphe 5 de la résolution 1916 (2009) restaient nécessaires pour faire face à la situation en Somalie, qui continuait à poser une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Le 27 juillet 2010, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, Représentant spécial conjoint pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Rappelant les repères retenus pour mesurer et suivre les progrès accomplis par la MINUAD dans l'exécution de son mandat, tels qu'énumérés dans le rapport du Secrétaire général du 16 novembre 2009 (S/2009/592) – solution politique globale, instauration d'un climat de sécurité et de stabilité, renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et du respect des droits de l'homme et stabilisation de la situation humanitaire –, M. Gambari a signalé que la situation générale en matière de sécurité continuait à se dégrader au Darfour. Il a fait état de heurts entre les membres du Mouvement justice et égalité (JEM) et les forces gouvernementales et d'attaques visant les forces gouvernementales de la part de la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan. Il a également fait état du refus du JEM de participer aux pourparlers de paix de Doha ainsi que d'affrontements intercommunautaires récents. Dans ces circonstances et vu la multiplication des attaques visant le personnel humanitaire, qui entravait la fourniture de l'aide aux personnes dans le besoin, M. Gambari a fait observer que le processus de paix au Darfour était dans une phase critique.

L'exposé a été suivi de consultations à huis clos. Les membres du Comité ont échangé des vues sur les informations fournies et sur la recommandation du Secrétaire général figurant dans son rapport du 14 juillet 2010 (S/2010/382), tendant à ce que le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour soit prolongé d'un an.

Le 30 juillet 2010, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1935 (2010) dans laquelle, préoccupé par la dégradation de la situation en matière de sécurité au Darfour et son impact possible sur la stabilité de l'ensemble du Soudan, il insiste sur la nécessité d'adopter une approche stratégique rigoureuse en matière de déploiement de missions de maintien de la paix. La résolution reconnaît également les efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau pour le Soudan confirmant la prorogation du mandat de la MINUAD et l'importance de promouvoir le processus politique mené par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies au Darfour. Le Conseil de sécurité condamne par ailleurs les attaques visant la MINUAD et toutes les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international au Darfour. En prolongeant le mandat de la MINUAD jusqu'au 31 juillet 2011, la résolution demande à la MINUAD d'élaborer, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, une stratégie globale visant à atteindre certains des objectifs énoncés en utilisant au mieux son mandat et ses capacités, afin notamment d'assurer la protection des civils partout au Darfour et un accès rapide et sûr à l'aide humanitaire, ainsi que la promotion de l'engagement systématique et durable de toutes les parties prenantes au Darfour à l'appui du processus politique.

Le même jour, le Conseil de sécurité s'est réuni pour débattre des circonstances dans lesquelles se sont produits les récents affrontements au camp de personnes déplacées de Kalma au Darfour-Sud et des efforts déployés par la MINUAD pour ramener la paix. Le Conseil a entendu un exposé de M. Alain Le Roy, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations à propos de ces affrontements qui ont fait plusieurs morts et blessés. Pour conclure, la Présidente du Conseil de sécurité, l'Ambassadrice U. Joy Ogwu, a formulé des observations au nom du Conseil, soulignant la nécessité de bien comprendre les circonstances dans lesquelles se sont déroulés ces affrontements et exhortant toutes les parties à participer au processus de paix de Doha. Devant les représentants de la presse, des inquiétudes ont été exprimées à propos des victimes civiles et des attaques persistantes dont fait l'objet le personnel de la MINUAD. Toutes les parties ont été encouragées à respecter le mandat de protection des civils de la MINUAD.

La Mission des Nations Unies au Soudan

Le 29 juillet 2010, le Conseil de sécurité s'est réuni pour débattre de la Mission de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait un bref exposé sur l'évolution récente du travail de la MINUS, compte tenu, notamment, de l'imminence des référendums à Abiye et dans le Sud-Soudan. La Sous-Secrétaire générale à l'appui aux missions, Susana Malcorra, a donné des informations sur le soutien requis. Les membres du Conseil ont réitéré leur appui à la poursuite de l'engagement de la MINUS en faveur de la sécurité, des processus référendaires et du dialogue Nord-Sud. Plusieurs membres ont déclaré que l'unité restait une perspective réaliste.

Asie

Lettre datée du 4 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies et autres lettres pertinentes (S/2010/281)

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 9 juillet 2010 et une déclaration de la Présidente a été publiée à l'issue du débat du Conseil (S/PRST/2010/13). Dans cette déclaration, le Conseil a déploré l'attaque perpétrée le 26 mars 2010 qui avait provoqué le naufrage du *Cheonan*, navire de la marine sud-coréenne, entraînant la disparition tragique de 46 personnes. Le Conseil a exprimé sa profonde sympathie et ses plus vives condoléances aux victimes et à leurs proches ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République de Corée et a demandé que des mesures appropriées et non violentes soient prises à l'encontre des auteurs de cet incident en vue de régler ce problème par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies et à toutes les dispositions applicables du droit international.

Compte tenu des constatations de la Commission d'enquête mixte civilo-militaire dirigée par la République de Corée avec la participation de cinq États, selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée était responsable du naufrage du *Cheonan*, le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation.

Le Conseil de sécurité a pris note de la réaction des autres parties concernées, dont celle de la République populaire démocratique de Corée, qui avait déclaré n'avoir rien à voir avec cet incident.

En conséquence, le Conseil de sécurité a condamné l'attaque qui avait entraîné le naufrage du *Cheonan*.

Le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait d'empêcher que de nouvelles attaques ou d'autres actes d'hostilité soient perpétrés contre la République de Corée ou dans la région.

Le Conseil de sécurité a demandé que la Convention d'armistice de Corée soit pleinement respectée et a encouragé le règlement des questions en suspens dans la péninsule de Corée par des moyens pacifiques pour permettre, dès que possible, la reprise d'un dialogue et de négociations directes par les voies appropriées, l'objectif étant d'éviter les conflits et de prévenir toute escalade.

Le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il importait que tous les États Membres défendent les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

République islamique d'Iran

Dans un communiqué de presse publié le 16 juillet 2010 (SC/9986), le Conseil de sécurité a vivement condamné les attaques terroristes qui se sont produites à Zahedan (Iran), faisant de nombreuses victimes. Tout en exprimant sa sympathie et son soutien au peuple et au Gouvernement de la République islamique d'Iran, le Conseil a souligné qu'il était nécessaire que les auteurs, organisateurs, commanditaires et promoteurs de tels actes soient traduits en justice et a exhorté tous les États à coopérer activement, conformément à leurs obligations en vertu du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, avec les autorités iraniennes à cet égard.

Europe

Kosovo

À la demande de la République de Serbie et après une consultation à huis clos, le Conseil s'est réuni d'urgence le 6 juillet pour débattre de l'explosion survenue à Mitrovica dans le nord du Kosovo. Cette explosion a fait un mort et plusieurs blessés parmi les membres de la minorité serbe. Le Conseil a entendu un exposé de M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Yves de Kermabon, au nom de l'Union européenne et M. Skender Hyseni du Kosovo.

Les membres du Conseil ont condamné l'incident et appelé toutes les parties à s'abstenir de toute provocation. Ils ont également demandé qu'une enquête soit menée en vue d'amener les auteurs à répondre de leurs actes devant la justice. Les membres du Conseil ont également exhorté toutes les parties à rechercher une solution pacifique en entamant un dialogue constructif. De nombreux membres ont réaffirmé leur soutien au rôle joué par la MINUK à cet égard.

Moyen-Orient

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Le 9 juillet, des consultations plénières ont été tenues sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le Conseil a entendu un exposé de M. Wolfgang Weizbrod-Weiber, Directeur de la division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, après quoi les membres ont échangé des vues sur les incidents survenus dans le sud du Liban fin juin et début juillet, qui ont entravé la liberté de mouvement de la FINUL. Un communiqué de presse (SC/9976) a été rédigé, saluant le rôle joué par la FINUL dans la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le Conseil a souligné, par ailleurs, qu'il importait d'assurer la liberté de mouvement de la FINUL pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat et a exhorté toutes les parties à respecter la sécurité de la FINUL et des autres membres du personnel des Nations Unies comme ils s'étaient engagés à le faire. Le Conseil a également souhaité une meilleure coordination entre la FINUL et l'armée libanaise. Le communiqué de presse invitait le Gouvernement libanais à renforcer son déploiement de forces armées dans la région et sa coopération avec le personnel de la FINUL.

Le 14 juillet, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Il a entendu des exposés de M. Michael Williams, Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban et de M. Alain Le Roy, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. À l'issue de ces exposés, les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban et jugé indispensable le maintien de la FINUL. Plusieurs membres du Conseil se sont inquiétés de ce que la résolution 1701 (2006) risquait de ne pas être pleinement appliquée.

Iraq (Fonds de développement pour l'Iraq/Conseil consultatif et de contrôle international)

Une réunion publique a été tenue le 12 juillet pour entendre les rapports trimestriels présentés en application de la résolution 1905 (2009) par M. Abdul Basity Turky Saed, Chef du Comité des experts financiers de l'Iraq et par le Contrôleur des Nations Unies, M. Jun Yamakazi, sur la base de leurs rapports écrits (S/2010/365 et S/2010/359).

Cette réunion a été suivie d'une réunion privée au cours de laquelle les membres du Conseil ont fait des déclarations. De l'avis général, un certain nombre d'éléments cruciaux, tels qu'un système de comptage de la production pétrolière, devaient être encore mis en place, afin de permettre à l'Iraq de gérer correctement ses propres recettes d'exportation et de les mettre au service de son développement. Les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour appliquer un plan d'action assorti d'un calendrier en vue de l'établissement d'ici à la fin de l'année d'un mécanisme visant à donner suite au Fonds de développement pour l'Iraq ont été salués. Par ailleurs, l'audit indépendant du Fonds de développement pour l'Iraq a été bien accueilli par les membres du Conseil, qui ont considéré qu'il allait dans le sens de la transparence et de la responsabilisation souhaitées.

Moyen-Orient : débat ouvert

Un débat ouvert sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, a eu lieu le 21 juillet 2010. Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe. Celui-ci a souligné la nécessité de rétablir des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens afin d'ouvrir la voie à une solution reposant sur l'existence de deux États. Notant que le processus était à nouveau dans une phase critique, M. Pascoe a indiqué que ces pourparlers étaient nécessaires pour mettre fin à l'occupation de 1967 et au conflit et pour résoudre toutes les questions fondamentales qui divisaient encore les parties, à savoir Jérusalem, les frontières, les réfugiés, la sécurité, les colonies et l'eau. Notant que le Comité de suivi de la Ligue des États arabes allait se réunir le 29 juillet, il a exhorté les parties à ne pas laisser passer cette occasion de faire avancer les pourparlers et à passer à des négociations directes auxquelles participeraient des tierces parties et que le Quatuor appuierait fermement.

Après cet exposé et des interventions du Représentant permanent d'Israël et de l'Observateur permanent de la Palestine, les membres du Conseil et 37 autres orateurs ont pris la parole. Les membres du Conseil ont exprimé le souhait unanime de voir le conflit entre les deux parties résolu dans les plus brefs délais. Ils ont réaffirmé leur engagement en faveur de la paix au Moyen-Orient. Plusieurs d'entre eux ont suggéré des mesures qui ouvriraient la voie à une telle solution, telles que la levée de toutes les restrictions à l'accès des biens et des personnes à Gaza, et ont invité Israël à mettre fin à ses activités de colonisation. Plusieurs membres du Conseil ont réclamé la libération du soldat israélien, Gilad Shalit, détenu par le Hamas à Gaza, et plusieurs ont souligné que l'assistance humanitaire destinée à Gaza devrait être acheminée par les voies prévues à cet effet. De nombreux membres du Conseil ont demandé que soit réalisée, conformément aux normes internationales, une enquête immédiate, impartiale, transparente et fiable sur l'incident de la flottille du 31 mai 2010 résultant de l'utilisation de la force, pendant

l'opération militaire israélienne dans des eaux internationales, contre le convoi se dirigeant vers Gaza.

Afghanistan

Le 23 juillet 2010, le Secrétaire général a informé le Conseil, au cours de consultations à huis clos, des conclusions de la Conférence internationale de Kaboul sur l'Afghanistan, qui s'était déroulée le 20 juillet 2010. Il a noté que la Conférence marquait le lancement d'un processus de transition vers la prise en charge par les Afghans des questions de sécurité, de gouvernance et de développement.

À l'issue de la réunion, la Présidente du Conseil, l'Ambassadrice U. Joy Ogwu du Nigéria, a lu un communiqué de presse (SC/9992) dans lequel le Conseil de sécurité saluait le communiqué de la Conférence de Kaboul et reconnaissait que la Conférence constituait une étape importante du processus de Kaboul. Les membres du Conseil ont invité la communauté internationale à appuyer le processus de Kaboul en tenant davantage compte des priorités du pays. Les membres du Conseil ont également reconnu que le Gouvernement afghan avait l'intention d'engager avec les membres du Conseil et la communauté internationale un processus fondé sur des données scientifiques et transparent en vue de la radiation de certaines personnes de la Liste récapitulative établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité.

Questions thématiques et autres

Menaces pour la paix et la sécurité internationales posées par les actes de terrorisme

Dans un communiqué de presse publié le 12 juillet (SC/9980), le Conseil de sécurité a vivement condamné les attaques terroristes perpétrées à Kampala (Ouganda) le 11 juillet 2010, qui ont fait de nombreux morts et blessés. Tout en exprimant leur sympathie et leur soutien au peuple et au Gouvernement ougandais, les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'amener les auteurs, organisateurs, commanditaires et coauteurs de ces attaques à répondre de leurs actes devant la justice et ont exhorté tous les États à coopérer activement, conformément à leurs obligations en vertu du droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, avec les autorités ougandaises.

Protection des civils

Le débat semestriel ouvert sur la protection des civils a eu lieu le 7 juillet. Les membres du Conseil ont entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Navanathem Pillay. Le Secrétaire général des Nations Unies s'est également adressé au Conseil.

Certains membres du Conseil ont offert leur appui aux Hauts-Commissariats aux droits de l'homme et pour les réfugiés, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et au Département des opérations de maintien de la paix pour remédier à ce problème. Les membres du Conseil ont également mis en relief les principaux défis, notamment l'intégration de l'obligation spécifique de protection des civils

dans les mandats de maintien de la paix; les efforts à déployer pour inciter les groupes armés non étatiques à adhérer au droit international; la traduction en justice des auteurs de violations aux niveaux national et international; et la multiplication des attaques visant des travailleurs humanitaires et la nécessité d'améliorer l'accès à l'aide humanitaire. Ils ont plaidé en faveur d'une meilleure application des droits de l'homme internationaux et du droit humanitaire. Les membres du Conseil sont convenus que si les autorités nationales étaient les premières responsables de la protection des civils, les organisations régionales et la communauté internationale avaient aussi un rôle important à jouer.

Réunion consultative entre les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

Le 9 juillet 2010, une délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a rencontré des membres du Conseil de sécurité pour une réunion consultative visant à évaluer leur coopération en matière de prévention et de résolution des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix, notamment le maintien de l'ordre constitutionnel et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit en Afrique. Cette réunion a débouché sur un communiqué conjoint indiquant, notamment, que les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avaient examiné la situation au Soudan et dans la corne de l'Afrique et débattu des moyens de coordonner leur action pour renforcer la paix et la sécurité. Les participants sont convenus d'envisager à nouveau de mener des missions de terrain en collaboration, au cas par cas et en fonction des besoins, dans le cadre d'opérations de maintien de la paix spécifiques de façon à renforcer les synergies en matière de suivi, d'évaluation des résultats et de stratégies réactives.

Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont apprécié les progrès accomplis en matière de résolution des conflits en Afrique et encouragé toutes les parties prenantes à poursuivre leurs efforts pour améliorer la paix et la sécurité sur le continent. Enfin, il a été convenu qu'une nouvelle réunion consultative se tiendrait au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, au plus tard en juin 2011.

Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique

Le 16 juillet, le Conseil de sécurité a tenu un débat ouvert sur la diplomatie préventive. La Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro et M^{me} Sarah Cliffe, Représentante spéciale et Directrice pour le Rapport sur le développement dans le monde 2011 : « Conflit, sécurité et développement » ont fait un exposé devant le Conseil. S'exprimant au nom du Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale a fait observer que les stratégies de diplomatie préventive pouvaient se révéler très utiles pour ouvrir la voie à une paix durable. Notant des études récentes estimant que la guerre sur le continent a coûté l'équivalent de 15 années d'aide au développement de l'Afrique, la Vice-Secrétaire générale a plaidé en faveur d'une diplomatie préventive, appuyée à cet égard par M^{me} Cliffe, qui a présenté une analyse économique du coût des approches actuelles de la gestion des conflits et des avantages qui pourraient découler de l'utilisation généralisée d'instruments de diplomatie préventive.

Conscients de la nécessité de mieux comprendre les causes profondes du conflit, les membres du Conseil ont fait observer qu'il serait sans doute judicieux d'utiliser la diplomatie préventive pour affronter des problèmes comme les faiblesses dans la gouvernance, la prolifération des armes légères illicites et d'autres problèmes socioéconomiques susceptibles d'exacerber les conflits. Des membres ont souligné la nécessité de resserrer les partenariats avec les acteurs régionaux et locaux, d'investir dans des stratégies de prévention précoce et de renforcer la capacité des Nations Unies en matière d'analyse des crises. Ils ont reconnu que le Conseil de sécurité avait pour mission de garantir la paix et la sécurité internationales et que l'utilisation de toute la gamme des instruments de diplomatie préventive était un aspect essentiel de la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Une déclaration de la Présidente a été adoptée (S/PRST/2010/14), dans laquelle le Conseil de sécurité a réaffirmé l'importance qu'il attachait au règlement pacifique des différends et à l'adoption des mesures préventives voulues pour faire face à des différends ou à des situations dont la prolongation était susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil a rappelé qu'il importait de continuer de mobiliser les capacités et moyens potentiels et existants du Secrétariat des Nations Unies, des organisations régionales et sous-régionales ainsi que des gouvernements dans le cadre des initiatives de diplomatie préventive, y compris la médiation; et a salué la promotion des démarches régionales en matière de règlement pacifique des différends. Le Conseil a estimé qu'il importait de renforcer les efforts déployés pour apporter en temps voulu un appui financier prévisible et cohérent aux initiatives de diplomatie préventive. Il a également exprimé l'intention de recevoir dans les 12 mois un rapport du Secrétaire général contenant des recommandations sur les moyens d'assurer une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive dans le système des Nations Unies, et ce en coopération avec les organisations et les autres intervenants aux niveaux régional et sous-régional.

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Tous les États Membres ont été invités à participer à une réunion informelle pour partager leurs vues sur le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale établi sous la présidence du Nigéria. La réunion a été présidée par l'Ambassadrice U. Joy Ogwu du Nigéria et coprésidée par M. Arthur Kafeero, chargé d'affaires auprès de la Mission permanente de l'Ouganda (qui avait assumé la présidence du Conseil en juillet 2009) et l'Ambassadeur Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (qui assumerait la présidence du Conseil en novembre 2010).

Un certain nombre d'États Membres présents ont demandé que le rapport reflète mieux la dynamique des débats du Conseil de sécurité et soit plus substantiel et plus analytique. Plusieurs membres ont déclaré être convaincus que le rapport était un moyen de rendre des comptes à l'Assemblée générale et, qu'en tant que tel, il devrait indiquer les obstacles que le Conseil avait rencontrés pour parvenir à un accord sur les questions dont il était saisi, sans prononcer de jugement de valeur.